

A la caisse

La troisième semaine de la session des Chambres, caractérisée par des débats sans fin sur la hausse des taux hypothécaires, a laissé un goût amer. Le Conseil fédéral, sensible aux réactions de l'opinion publique, proposa le contrôle des taux hypothécaires. Les banques s'y opposèrent catégoriquement et purent compter sur leurs fidèles alliés sous la Coupole: «C'est la fin de l'économie de marché», s'exclamèrent radicaux alémaniques et conservateurs. En face, une alliance étrange d'organisations de l'immobilier et de locataires défendit les projets du Conseil fédéral et obtint une solution de contrôle dilué. Cette coalition étonnante, ainsi que les quelque vingt heures de discussion, n'ont pu éclairer qu'une petite partie des problèmes qui subsisteront au delà de la date d'entrée en vigueur de la prochaine hausse.

Prenons d'abord la question du contrôle des taux hypothécaires. Défenseurs et opposants de cette solution étaient d'accord sur un point: ces mesures n'abaisseront pas les taux d'intérêt ni n'empêcheront une prochaine hausse qui dépend de plus en plus du marché financier international. Le temps des taux hypothécaires suisses inférieurs de 3 à 5% par rapport aux taux en vigueur dans les pays européens paraît définitivement

révolu. Les vrais enjeux de ce problème, extrêmement durs pour certains locataires et petits propriétaires, n'ont guère été discutés.

Dans cette situation, une seule question demeure: qui va payer la facture du renchérissement des intérêts sur les quelque 400 milliards de francs investis dans l'immobilier? C'est un jeu de distribution gigantesque: l'augmentation du taux d'un demi point coûte deux milliards. Peu importe ce que décide le Parlement, quelqu'un doit et va payer cette facture.

Quatre groupes entrent en ligne de compte.

Une fois de plus, les locataires sont cités les premiers. Ce groupe aux intérêts hétéroclites et peu organisé en Suisse alémanique a l'habitude de passer à la caisse. C'est pour eux que les radicaux aimeraient remplacer la protection existante par les «lois du marché», libéralisme qui s'estompe vite dès que l'on parle agriculture ou verrouillage des entreprises suisses au moyen d'actions nominatives liées.

Si les locataires ont déjà donné, les banques, elles, peuvent avancer le même argument, bien qu'elles portent une part importante de responsabilité dans la situation actuelle (voir

WL

(suite de l'édito page 2)

Mobilité: du discours aux faits

(jd) S'exprimant devant l'assemblée du Service d'information des transports publics (Litra), Adolf Ogi n'a pas mâché ses mots: nous nous acheminons vers l'asphyxie des systèmes de transports. En 40 ans, le parc automobile a passé de 150'000 à 3 millions de véhicules, la part du trafic à la consommation énergétique a augmenté de 15 à 30% et le nombre des passagers/kilomètres par voie aérienne de 35 à 1850 millions. Le transit alpin a plus que quadruplé depuis 1965 et la circulation sur les autoroutes a crû de 35% depuis 1985.

Le conseiller fédéral s'est prononcé pour le libre choix du mode de transport, ce qui ne dispense pas les autorités

d'orienter la demande par des mesures incitatives: il s'agit non seulement d'adapter les prix et les tarifs au coût de la vie, mais de les augmenter lorsque les prestations sont améliorées. En bref, la mobilité est trop bon marché.

Voilà pour la prospective. Le quotidien, lui, a peine à prendre en compte les principes. Ainsi le Parlement vient d'accepter un prêt en faveur des aéroports de Cointrin et de Bâle-Mulhouse à un taux d'intérêt de 2%. Quand on connaît le prix de l'argent sur le marché, on est obligé de constater que la collectivité, par cette décision, subventionne le transport aérien. Mobilité bon marché, soutien à la demande.

A la caisse

(Suite de l'édito)

ci-dessous). Le prix de l'argent servant à financer les hypothèques a augmenté. Au surplus, une hypothèque à 6,5% reste bon marché lorsque l'inflation atteint 6%. Celle-ci ne coûtera qu'un demi pour-cent aux investisseurs qui adaptent régulièrement leurs loyers à l'indice des prix. De ce point de vue, les taux accordés aux propriétaires ne sont pas trop haut, mais trop bas. Il est devenu courant que des propriétaires empruntent, à bon marché, sur leur parc immobilier, pour placer à des taux élevés sur le marché financier. Où l'on voit que les privilèges du crédit hypothécaire bon marché peuvent aboutir à des pratiques nuisibles à l'économie.

Faut-il donc faire payer le contribuable? Assurément non, car il n'y

a pas de lien direct entre contribuable et taux d'intérêt. Restent les propriétaires. Ils sont dans la situation inverse des locataires: ils réalisent chaque année un gain dans la mesure où l'inflation diminue la valeur réelle de leur dette hypothécaire. En plus, ils profitent de l'augmentation de la valeur de leurs objets. Dans l'attente de prix plus élevés, le sol rapporte alors même qu'il n'est pas exploité. En témoignent les zones constructibles laissées en friche par les propriétaires: elles représentent 1000 km², soit un milliard de mètres carrés, donc environ 170 m² par habitant.

C'est dans la perspective d'une distribution plus équitable que le conseiller national Almar Ledergerber, socialiste zurichois, propose de faire payer la facture aux propriétaires. Toutefois, un correctif serait néces-

saire pour les petits propriétaires qui ont acheté leur immeuble récemment et qui risquent de voir sauter leurs budgets. Ceux-ci pourraient augmenter leur dette de la partie des intérêts qui dépasse le taux de 6,5%. En valeur réelle, la dette diminue tout de même, mais la part des fonds propres augmente moins vite. Ce modèle hypothécaire, déjà connu sous d'autres formes, permettrait simultanément de découpler les loyers des fluctuations du taux hypothécaire, dont les locataires ont toujours payé les frais.

Solution trop bonne pour les 70% de locataires en Suisse? M. Ledergerber aurait dû convaincre un Parlement dont 80% des membres sont des propriétaires. WL

PS. Cette même dernière semaine, on a appris que la «Société suisse pour un nouveau droit foncier» discute sa dissolution, après vingt ans d'activités intéressantes, mais politiquement futiles.

DOSSIER DE L'ÉDITO

Critiquable et risqué

(réd) D'un point de vue macro-économique, le processus d'adaptation des taux d'intérêt hypothécaire est justifié. Cette constatation ne doit pourtant pas occulter la responsabilité des banques quant aux causes et aux effets de la situation actuelle.

En prêtant sans disposer elles-mêmes de fonds suffisants à bon marché, elles ont contribué à accélérer le renchérissement. Et en prêtant sans exiger une part suffisante de fonds propres, elles ont favorisé la progression de l'endettement hypothécaire suisse, qui fait que chaque variation des taux agit sur des sommes immenses. A propos de la «diminution de l'épargne», qui serait à l'origine du processus, nous reproduisons ci-dessous l'analyse de Jean-Pierre Ghelfi, parue dans la *Lutte syndicale*:

De 1985 à 1989, l'argent déposé dans les banques sur les carnets d'épargne, les livrets de dépôts et les bons de caisse a passé de 232 milliards de francs à 283 milliards, soit 51 milliards de plus en cinq ans. Une belle somme!

La date de référence, 1985, est intéressante car elle coïncide avec l'obligation d'assurance pour la prévoyance professionnelle. Ainsi, bien que tout le monde

soit désormais tenu de payer des cotisations pour le deuxième pilier, l'épargne continue d'augmenter.

En réalité, et paradoxalement, il faut rechercher l'origine des difficultés présentes dans le fait que l'argent était trop abondant et trop bon marché jusque vers le milieu de 1988.

Lorsqu'un bien est disponible en grande quantité et qu'il n'est pas cher (les deux situations vont généralement

de pair), on ne regarde pas assez à son usage. Les banques ont pu ainsi prêter sans problème des sommes importantes, et les promoteurs immobiliers obtenir sans difficulté les crédits nécessaires au financement de leurs projets.

Il en est résulté une véritable explosion des crédits pour la construction. De 1985 à 1989, les prêts hypothécaires ont passé de 209 milliards à 334 milliards, soit 125 milliards de plus en cinq ans. Une croissance supérieure au double de celle de l'épargne.

A observer aussi qu'en 1985 l'épargne couvrait largement les prêts hypothécaires. En revanche, en 1989, les seconds dépassent fortement la première. Engagées dans cette boulimie immobilière, des banques ont comblé le trou par des financements à court terme, qui sont devenus très coûteux à partir de l'année dernière.

C'est cette pratique, critiquable et risquée, qui est la cause des problèmes actuels, dont les locataires et les petits propriétaires supportent les conséquences pour le moins douloureuses. ■

Les bénéfices des banques

Même s'il y a une certaine démagogie à présenter ces chiffres bruts — ils représentent le cash-flow, c'est-à-dire les bénéfices avant réserves et amortissement — ils sont significatifs par leur évolution durant ces trois années.

	1987	1988	1989
	millions de francs		
Union de banques suisses	1464	1541	1759
Société de banque suisse	1308	1337	1444
Crédit suisse	1151	1179	1427
Banque populaire suisse	240	251	281
Banque cantonale de Zurich	178	188	210

Epargne-logement

(p) Les discussions sur la composition de l'équipe suisse de football ou sur les mérites comparés du Servette et du Lausanne-Sports font partie des rituels de la vie de bistrot. Aujourd'hui les mêmes empoignades s'y déroulent, mais il est beaucoup plus question de la construction de logements et de la hausse du taux hypothécaire. Chacun y va de son diagnostic et de sa solution. Les parlementaires n'y échappent pas. Ils font pleuvoir motions et interpellations.

Ainsi, dans le canton de Vaud, la motion du libéral Jean-Marc Narbel visant à créer une «épargne-logement». Il s'agit d'autoriser les banques à lever des capitaux par une émission en franchise d'impôt pour les souscripteurs. Cet argent serait replacé en financement hypothécaire à un taux modéré. Le motionnaire suggère que les propriétaires bénéficiant de ces prêts cessent de faire varier les loyers en fonction de l'évolution du taux hypothécaire.

Au-delà de la solution technique proposée, un tel texte nous semble révélateur d'un certain nombre d'a priori par ailleurs fort répandus. Tout d'abord, il semble aller de soi pour l'auteur que l'objectif est de parvenir à une certaine stabilisation des loyers. Or, il faudrait peut-être plutôt chercher à transformer les locataires en propriétaires.

En règle générale, la location d'un bien correspond à une situation exceptionnelle: un magnétoscope pour la Coupe du monde de football, une voiture pour parcourir la Turquie, une paire de skis pour une fin de semaine. Chez nous la location d'un logement est considérée comme un cas normal, au point que nous avons peine à imaginer une autre solution. Pourtant la situation de la Suisse comme pays de locataires est un cas à peu près unique en Occident. Dans les pays voisins, le nombre de propriétaires excède en général celui des locataires. Ceux-ci se recrutent plutôt parmi les jeunes, les immigrés, les vraiment pauvres ou au contraire les très riches.

Après tout, ce n'est pas du tout la même chose, ni dans le domaine économique, ni sur le plan psychologique, de verser un loyer élevé sans autre perspective que de le payer jusqu'à la fin de sa vie, ou de rembourser un prêt avec des charges mensuelles tout aussi élevées, si ce n'est plus, mais en sachant que cela durera vingt ans et que la valeur du bien acquis tend à augmenter chaque année.

De fait, dans un marché ouvert, il n'y a avantage à être locataire que si le loyer est très sensiblement plus bas que les charges résultant de l'achat d'un logement semblable.

Un autre a priori consiste à faire surtout porter la réflexion sur les moyens d'obtenir de l'argent moins cher auprès des banques commerciales et des crédits fonciers, ce qui est bien sûr important, alors qu'il faudrait aussi s'interroger sur la manière de favoriser un meilleur apport en capital de la part du futur propriétaire.

C'est ici que la notion d'épargne-logement n'est pas comprise par l'auteur de la motion. Pour lui les banques devraient lancer une émission dans le public. Or si l'on veut favoriser l'accès à la propriété et diminuer l'endettement

hypothécaire, il faut que ce soient les acquéreurs qui épargnent pour obtenir un prêt.

Dans sa forme classique, telle qu'elle fonctionne en France, par exemple, l'épargne-logement permet à un futur propriétaire d'obtenir un prêt automatique à de bonnes conditions en échange d'un apport en capital sous forme d'épargne pendant un certain nombre d'années.

Par exemple, avec un plan d'épargne sur 5 ans, et un apport de 15'000 francs par année, il est ensuite possible d'obtenir un prêt représentant un certain multiple du capital accumulé, en général 5 ou 6 fois, ce qui dans notre exemple représenterait plus de 500'000 francs. L'épargne est bien sûr bloquée pendant la période de 5 ans. Le taux d'intérêt est un peu plus haut que le taux du marché et le taux du prêt un peu plus bas.

Il existe peut-être des voies à explorer dans cette direction en Suisse, mais en tout état de cause, la création d'un marché de l'achat et de la vente du logement, y compris pour des appartements «bons marchés», suppose non seulement la mise en place de nouveaux dispositifs de financement, ce qui est toujours possible, mais aussi un changement des mentalités, ce qui ne se décrète pas. ■

SYNDICATS

Au rythme des fusions

(cfp) Appelés à choisir entre trois scénarios sur l'avenir de leur syndicat, les délégués de la FTCP (textile, chimie et papier) ont décidé de s'approcher de la FOBB (bois et bâtiment) en vue de réaliser une fusion qui accroîtrait le poids de l'organisation tout en permettant des économies de fonctionnement.

L'histoire du mouvement ouvrier suisse est jalonnée de fusions. La FOBB justement est le fruit d'une union décidée en 1920 entre l'ancienne fédération du bois, celle de la pierre et de la céramique ainsi que celles des charpentiers, des peintres et plâtriers et des maçons et manœuvres. Plus récemment, des fusions ont eu lieu dans les arts graphiques. Mais

tous les rapprochements envisageables ne se réalisent pas, pour des raisons souvent difficiles à comprendre par les personnes de l'extérieur.

Concernant la FTCP, une union avec la FTMH (métallurgie et horlogerie) aurait été plus logique. La fusion avec la FOBB risque bien de se résumer à l'absorption du plus faible (12'000 membres) par le plus fort (120'000 membres) et à un retrait sur la chimie. Le patronat du textile conteste en effet toujours plus la représentativité du syndicat dans ce secteur marqué par une main-d'œuvre essentiellement féminine et étrangère, ce qui rend au surplus le recrutement difficile.

Ce nouvel épisode d'une très timide restructuration du monde ouvrier ne doit pas faire oublier sa difficulté à s'organiser dans des structures communes efficaces. Ce qui fait la force de certains secrétariats patronaux devrait pourtant inspirer celles et ceux qui croient encore à l'utilité des syndicats.

De la crise à la recherche de solutions

(fb) S'il est un sujet sensible à Genève, c'est bien celui de l'aménagement du canton et de la construction de logements. Une initiative populaire vient lancer un pavé dans la mare. L'occasion de dresser, en quelques tableaux, un état des lieux sommaire.

Les rapports de force

Canton-ville, Genève a organisé dès le début du siècle l'aménagement de son territoire en cercles concentriques qui constituent les différents degrés de l'agglomération proprement dite, du centre-ville à la périphérie; l'ensemble est ceinturé par des communes où dominent la zone de villas et la zone agricole, jusqu'aux frontières cantonales. Dans une perspective plus large se dessine un nouveau cercle, sur territoire vaudois et français: c'est le bassin des 45'000 non-résidents travaillant à Genève.

Sur le principe, ce schéma n'a que peu changé depuis son élaboration, avant-guerre. C'est le Grand Conseil qui vote toute modification du plan des zones (le référendum est possible), après une procédure d'enquête publique au cours de laquelle la ou les communes de site expriment un préavis purement consultatif; de telles modifications sont aussi fréquentes que limitées: il s'agit de permettre la réalisation de projets précis. Des instruments plus sophistiqués ont toutefois été élaborés au gré des nécessités.

● **Le plan localisé de quartier:** à l'origine, il s'agit d'une procédure permettant de suspendre pendant trois ans une demande d'autorisation de construire conforme aux dispositions de la zone, le temps d'élaborer un schéma cohérent des voies de communication et autres nécessités publiques, que les demandes d'autorisation de construire devront respecter dans le périmètre concerné. Le plan localisé de quartier est adopté par le Conseil d'Etat (là aussi, après enquête publique et préavis communal consultatif). Son élaboration entre le Département des travaux publics, les promo-

teurs et les propriétaires concernés constitue un levier permettant à l'Etat d'engager une négociation sur des éléments d'opportunité autour de l'autorisation de construire, au lieu de devoir rendre une simple décision de police des constructions.

● **La zone de développement:** il s'agit d'un déclassement qui subordonne le bénéfice des règles applicables à la nouvelle zone (zone de petits immeubles pour du terrain précédemment en zone villas, par exemple) à la construction de logements subventionnés et soumet l'ensemble de l'opération au contrôle de l'Etat. Un plan localisé de quartier est obligatoire pour les zones de développement.

● **Le plan d'utilisation du sol:** c'est l'instrument le plus récent, issu de l'initiative socialiste pour la protection de l'habitat et contre les démolitions abusives. Là où le plan localisé de quartier concerne l'enveloppe, l'implantation des bâtiments, le plan d'utilisation du sol s'intéresse au fonctionnement: quelle proportion de logements, quelle proportion de bureaux, pour prendre en compte la dimension économique de l'aménagement du territoire. Innovation: c'est la commune qui en a l'initiative et soumet son plan pour approbation au Conseil d'Etat.

L'initiative

L'initiative «pour une autonomie des communes en matière d'aménagement de leur territoire» plante un clou redoutable dans tout cet édifice: elle souhaite subordonner les déclassements de zones et les plans localisés de quartier à l'accord de la commune de site. Elle se réfère en particulier au fait que le Conseil d'Etat, emmené par Christian Gro-

bet, a en quelques occasions passé outre le préavis communal négatif.

L'initiative émane d'un comité indépendant et essentiellement campagnard. Il est dominé par la personnalité de Renaud Barde, pendant des décennies «patron des patrons» genevois, à qui la retraite a ouvert une vie nouvelle: écologiste (mais toujours de droite), il dénonce désormais le nombre excessif d'emplois dans le canton par rapport à sa capacité résidentielle. Il organise la lutte des propriétaires de villas et cette initiative est une nouvelle pièce de sa résistance au surdéveloppement de Genève.

Ce texte est soutenu par certains élus locaux bourgeois et par le parti écologiste. Il met pourtant mal à l'aise les états-majors des partis de droite et leurs magistrats, placés entre leurs discours sur l'autonomie communale et la crainte des responsabilités supplémentaires et du pouvoir de blocage dont disposeraient les communes. L'initiative est très vivement combattue par la gauche et les milieux de locataires qui considèrent qu'elle interdirait définitivement, en raison de l'égoïsme des communes, la construction des milliers de logements sociaux qu'ils jugent indispensables.

Population et logement: le couple infernal

La crise du logement est un leitmotiv de la vie politique genevoise, qui justifie depuis des années un dispositif extensif et complexe d'encouragement à la construction et de contrôle des loyers (habitations bon marché: HBM; habitations à loyer modéré: HLM; habitations classe moyenne: HCM). Mais cette politique ne parvient pas à satisfaire une demande inépuisable, ce qui crée une société à deux vitesses: les bien logés dans des grands appartements anciens, donc meilleur marché, ceux qui connaissent les «filons» pour trouver un logement, et les autres, obligés d'accepter un appartement neuf et cher (mais qui seront peut-être les privilégiés de demain s'ils ne déménagent pas).

Pour la gestion de cette crise qualitative, force est de reconnaître que le subven-

tionnement HBM-HLM-HCM a montré ses limites. Et pourtant la pression continue: le HLM devenant trop cher, c'est maintenant vers la construction de HBM que s'orientent les efforts de l'Etat. Et pour en rendre le coût supportable en réduisant la part du prix du terrain, la tentation est grande de se diriger vers le déclassement de la zone agricole plutôt que de construire dans la zone de développement ou de déclasser une zone villas. Une politique au coup par coup qui est la négation de l'aménagement du territoire; on renonce à construire dans les zones faites pour cela dans l'espoir de prendre le marché à revers et sans trop se préoccuper des infrastructures (transports, écoles, etc).

Habitants, emplois, fiscalité

Genève n'a pas une vision très claire de son avenir. Si plus personne n'évoque les 800'000 habitants prévus par les planificateurs des années 60, certains prônent sereinement une augmentation continue de la population (425'000 habitants en 2010, selon le plan directeur cantonal d'aménagement du territoire) alors que les 375'000 habitants actuels provoquent déjà des crispations: le rejet de l'école de Vermont, les refus de nouveaux ensembles de logements dans des communes sont significatifs.

Un facteur inséparable de celui du logement, c'est l'emploi. Et là, Genève ne s'est pas restreinte: + 4000 emplois par an de 1975 à 1985, + 2500 de 1985 à 1989. Le nombre d'emplois croît plus vite que le nombre de logements, ce qui creuse le déficit. L'exutoire, c'est le développement d'une population pendulaire qui travaille à Genève et habite sur Vaud ou en France. Ils sont actuellement quelque 45'000.

Maîtriser le couple emploi-logement est un impératif pour Genève; c'est en particulier le rôle des plans d'utilisation du sol. Cela signifie soit densifier encore plus l'agglomération et/ou déclasser pour bâtir davantage, soit engager une concertation régionale réelle pour ne pas concentrer tous les emplois à Genève. Dans ce contexte, c'est une initiative écologiste qui se profile à l'horizon pour mieux contrôler la zone destinée aux activités.

Il faudrait aussi cesser d'entretenir des querelles absurdes, par exemple le contentieux fiscal avec le canton de Vaud: Genève ne peut pas à la fois abriter des entreprises au-delà de sa capacité d'accueil, en encaissant les retombées, et se plaindre que leurs salariés n'habitent pas le canton et paient des impôts sur Vaud.

Toujours ce nombrilisme qui voudrait qu'un principe fédéral reconnu (l'imposition au lieu de domicile) ne s'applique pas à Genève.

Où construire les logements?

Dans tous les cas, une augmentation du parc de logements, et en particulier des logements sociaux, HLM et surtout HBM, est nécessaire. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la solidarité n'est pas à l'ordre du jour.

Dans le passé, la construction de logements sociaux s'est développée dans les communes périphériques de la ville de Genève, devenues villes à leur tour: Meyrin, Vernier, Lancy, Onex, Carouge. Les autorités communales l'encourageaient.

D'autres communes, comme Bernex, Confignon, Bardonnex, sont en mesure de se densifier, mais des oppositions locales existent. Dans ce groupe, une autonomie des communes en matière d'aménagement de leur territoire, telle que prônée par l'initiative, offrirait un moyen de pression non négligeable aux autorités locales pour refuser leur collaboration.

Enfin l'initiative offre l'arme absolue à ces communes résidentielles riches qui ne veulent surtout pas devoir accueillir de logements sociaux sur leur territoire. Le cas de Troinex montre bien la manière dont le problème se pose: cette commune dispose d'une zone permettant la construction de 150 villas. Lorsqu'un promoteur s'y intéresse, le Département des travaux publics engage une procédure de déclassement visant à densifier une partie de la zone et à en rendre une portion à l'agriculture. L'aboutissement de l'initiative aurait pour effet concret d'empêcher le Conseil d'Etat de faire voter pareil déclassement par le Grand Conseil pour passer outre l'opposition de la commune.

La fin ou les moyens

Il y a une schizophrénie de la décision cantonale ou communale à Genève qui est assez bien symbolisée par l'attitude d'habitants des communes résidentielles: ils refusent la mainmise du pouvoir cantonal sur leur aménagement mais ils s'indignent que la population de la ville de Genève puisse décider seule de ne pas construire de nouveaux parkings pour les pendulaires...

Ce qui arrive à Genève est aussi la démonstration d'un aménagement du territoire négligé, sans conception urbanistique. La multiplication des zones spécialisées comme le (dé)classement quasiment parcelle par parcelle sont un signe de ce mauvais fonctionnement.

Il est frappant que les adversaires de l'initiative invoquent avant tout des raisons d'opportunité pour s'y opposer. Car s'il est un domaine où il est raisonnable de prévoir l'harmonisation obligatoire de l'intérêt cantonal et de l'intérêt local, c'est bien l'aménagement du territoire: par exemple en instituant l'obligation pour chaque commune d'accepter l'affectation d'une partie de son territoire aux logements sociaux. A cet égard la situation actuelle n'est pas satisfaisante, qui fait la part belle à l'autoritarisme du Conseil d'Etat, pas plus que l'initiative en cours, qui vise à légitimer les égoïsmes locaux. ■

Surprise

Surprise à la lecture du dernier bulletin de liaison pour la défense du droit d'asile *Vivre ensemble*: L'éditorial intitulé «Peur de l'étranger» est signé Peter Arbenz. Non, le délégué aux réfugiés n'a pas trouvé un emploi dans une organisation de défense du droit d'asile. Mais ce texte, déclaration prononcée lors d'une conférence de presse, aurait pu être signé tout aussi bien par la rédaction... Le rapprochement n'est pourtant que de courte durée. On sait en effet que M. Arbenz a donné son congé pour la fin de l'année. De plus, *Vivre ensemble* regrette que ce discours n'ait pas été tenu quatre ans plus tôt et que l'application de la loi vienne en contredire l'ouverture.

Le GATT au secours des travailleurs du tiers monde

Le sort que pourrait réserver le GATT à nos paysans vient enfin de mieux faire connaître cette organisation mondiale du libre échange. Mais le GATT pourrait avoir un poids bien plus grand encore sur le sort de l'immense majorité des travailleurs de l'industrie. Tel est le souhait de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et des Etats-Unis, dont l'alliance n'est pas due au hasard, la position des Etats-Unis étant influencée par l'AFL-CIO, une organisation syndicale faîtière de ce pays.

Clause de sauvegarde

On propose donc une sorte de clause de sauvegarde dans le libre-échange international. Un pays pourrait en être exclu s'il ne respecte pas certains droits élémentaires des travailleurs. La CISL pense à une brève énumération dans la logique de la Déclaration tripartite de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les entreprises multinationales. Seraient mentionnés la liberté d'association et le droit de mener des négociations collectives, un temps de travail maximum, un âge

minimal des travailleurs, la sécurité et la santé sur la place de travail, la non-discrimination, l'interdiction du travail forcé et l'obligation d'une inspection du travail. Le but recherché est d'empêcher que la concurrence commerciale entre les nations, favorisée par un régime de libre échange, ne se fasse au détriment des conditions de travail des ouvriers, des femmes, des enfants. Le non-respect de cette clause exclurait un pays de l'accès aux marchés mondiaux, ce qui constituerait une reconnaissance sans égale des principes de l'OIT. Les bénéficiaires ne seront pas seulement les travailleurs du tiers monde et des zones libres de production dans de nombreux pays, mais également les ouvriers du monde développé. Leurs employeurs ne pourront plus se prévaloir de la main-d'œuvre bon marché dont dispose la concurrence pour réduire leurs propres conditions de travail.

Les syndicats américains apportent des preuves concluantes que de telles clauses, qui existent déjà dans le système américain de préférences commerciales pour le tiers monde, sont efficaces. En effet, en 1989, l'enquête des Etats-Unis sur les condi-

tions de travail en Malaisie a provoqué toute une série de correctifs par peur d'un retrait de la clause de préférence. La République Centrafricaine fut exclue de ce système en 1989 en application de la clause. Pour étoffer sa demande de réadmission, elle permet actuellement la tenue d'un congrès syndical — le premier depuis des années. Le Chili fut exclu en 1987 et réadmis il y a peu, sur demande de ses syndicats entretemps libres et de l'AFL-CIO.

Ouvrier, paysan, même combat

Le reproche que la clause ne servira que l'intérêt de protectionnisme des Etats-Unis et de beaucoup d'autres nations est donc faux. Car en soutenant la clause le gouvernement des Etats-Unis a décroché le soutien de l'AFL-CIO à la politique libre-échangiste du GATT. Dans le GATT même, il faudra l'assentiment des autres partenaires pour que la clause soit appliquée, ce qui nécessite une enquête honnête, mais rigoureuse. L'Union syndicale suisse soutient la proposition des Etats-Unis avec insistance. Et nous serons contents si le gouvernement suisse défend la clause sociale avec l'énergie qu'il applique au protectionnisme paysan.

Beat Kappeler

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Beat Kappeler est secrétaire de l'Union syndicale suisse (USS).

Ici et là...

● **Les dessous de l'égalité.** Exposé, tables rondes, débat, conférence et concert sur le thème de l'égalité des sexes. Du 25 au 28 octobre, à la Maison de la femme à Lausanne (Eglantine 6, 1006 Lausanne).

● **Journée mondiale de l'alimentation. L'endettement du tiers monde: Comment en sortir? Le rôle de la Suisse.** Samedi 20 octobre de 9.45 à 17 heures, à l'aula du collège de l'Elysée, av. de l'Elysée 6, à Lausanne. Mise sur pied par plusieurs organisations de développement, de consommatrices, de protection de l'environnement, etc. Forum romand, case postale 81, 1000 Lausanne 9. (021 24 54 17). Conférences-débats sur un thème semblable, le 18 octobre à 20.15 heures: à Neyruz, café de l'Aigle noir; à Genève, Uni II, salle 260; au Sentier, café de l'Hôtel de Ville.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

D'un rigolo à l'autre

Malheureusement, il faut se rendre à l'évidence: le nombre des confus, parmi nos contemporains, augmente régulièrement...

Soit un premier rigolo, qui propose de remplacer, sur le Livret de famille vaudois, l'admirable texte de Ramuz: «Viens te mettre à côté de moi sur le banc devant la maison, femme, c'est bien ton droit; il va y avoir quarante ans qu'on est ensemble.» Prétexte: il est «dépassé»!

Voilà qui n'est pas grave. Mais un se-

cond loustic, journaliste de son état, imagine de s'adresser à quelques écrivains pour leur demander si, le cas échéant, ils seraient disposés à rédiger quelque chose de plus «in». Et tout naturellement de contacter Monsieur Chessex, dont l'expérience de la vie conjugale semble avoir été... disons: mouvementée. Lequel, d'ailleurs, déclare préférer Ramuz — et c'est tout à son honneur. Puis de demander à Jacques Mercanton, grand écrivain assurément, et selon moi «nobélisable», mais

Un peu de tenue, s.v.p.

(pi) On l'a toujours su, le canton de Vaud, aux yeux des vrais Vaudois en tout cas, est bien davantage qu'un des vingt-six Etats qui forment la Confédération: c'est un pays, à lui tout seul, qui va des Alpes au Jura, du Léman à la Sarine. Et en tant que tel, il a ses traditions et ses affaires d'Etat, comme celle à rebondissements dite de la «tenue VNPR».

* * *

Tout a commencé le 9 novembre 1988, quand le Conseil d'Etat a fait savoir au Grand Conseil que, «pour des raisons essentiellement pratiques, il a décidé de renoncer à la tenue vestimentaire veston noir – pantalon rayé pour les séances parlementaires.»

Mais on ne badine pas dans ce pays avec le droit non écrit. Car il s'agit bien de cela, puisque depuis le siècle passé, aucune loi ne stipule quel doit

être l'habit des magistrats. Débat long et houleux donc au Grand Conseil, sur un objet qui n'est pas de sa compétence, à l'occasion du dépôt d'une motion par le radical Roger Dessaux. Ce défenseur du moins d'Etat a trouvé trente-deux co-signataires pour demander que les ministres vaudois soient tenus de se présenter devant le Grand Conseil en VNPR. Et une majorité de députés a décidé de renvoyer cette motion à une commission, puis de l'adresser ensuite au Conseil d'Etat, qui fait donc rapport à son propos.

Un ancien chancelier a ainsi été mobilisé pour faire l'historique des tenues officielles vaudoises et une argumentation dut être trouvée pour justifier l'abandon définitif de cette coutume qui obligeait les conseillers d'Etat à se changer avant que de se présenter, parfois quelques minutes seulement, devant le Grand Conseil.

Cet épisode rocambolesque de la vie

parlementaire vaudoise est révélateur de la culture politique de certains députés de ce canton. M. Dessaux estime en effet que «la tenue VNPR conférerait aux conseillers d'Etat une allure qui force au respect de leur personne et, à travers eux, de l'Etat qu'ils représentent».

Tout est dit dans cette phrase: l'habit fait le moine et une personne bien habillée ne peut pas chercher à vous embobiner. Touchante naïveté. On y décèle aussi l'image de l'Etat que certains souhaitent: qu'il ait «de l'allure», mais point trop d'efficacité, engoncé et ridicule qu'il est dans sa tenue de magicien de cirque.

* * *

On souhaiterait que les députés signataires de cette motion sachent eux aussi à certaines occasions «forcer le respect». Non pas par une tenue vestimentaire de bal costumé, mais par le niveau des débats auxquels ils participent.

qui a préféré rester célibataire — et donc se dit incompetent.

Et puis, voici le Grand Prix Ramuz — l'auteur de *Farinet* est décidément né sous une mauvaise étoile! A qui l'attribuer, sinon à Yves Velan, romancier certes remarquable, mais qui a la particularité de détester le «sieur Ramuz», comme il l'appelle — et c'est son droit le plus strict. Espérons que s'estimant à bon droit offensé, il le refusera... Mais il y faudrait de l'héroïsme, et c'est beaucoup demander.

Il y a plus grave: faisant le mot croisé d'un hebdomadaire protestant, je tombe sur la question: «Marie-Madeleine?» Il fallait trouver le mot catin! Reste à continuer dans une voie si heureusement ouverte: «Célèbre tortionnaire de l'Antiquité» — Il faudrait trouver *David* ou *Salomon*. «Farouche antisémite de la renaissance» — *Luther*; «Tyran de Genève» — *Calvin*. Etc.

Pour passer à un autre ordre de considérations: avez-vous lu *Terre Noire d'Usine*, de Janine Massard? Non, vous ne l'avez pas lu: je ne suis pas sûr qu'il soit déjà en librairie. Mais dès qu'il y

sera, et cela ne saurait tarder, n'hésitez pas!

Longtemps, on a pu dire du roman «romand» qu'il était tantôt une description du lac Léman, tantôt un essai sur la chasteté (ou sur la libération sexuelle, ce qui revient au même). *Terre Noire d'Usine* s'écarte résolument et heureusement de ces deux thèmes. S'engageant sur la voie ouverte entre autres par le camarade Cherpillod dans son *Chêne brûlé*; à la suite de tel roman de Mireille Küttel (*La Pérégrine*), du très beau *La Parole volée*, de Michel Bühler; de tel autre de ses propres livres, par exemple *La petite monnaie des jours*, Janine Massard entreprend de témoigner. Son roman, ou plutôt son récit, ressuscite quelques humbles, dont la vie, la destinée, est marquée indélébilement au sceau de l'alcoolisme, conséquence — et non pas cause (comme on le dit pour se rassurer) — de la misère. Marquée au sceau de l'exploitation, de l'endettement, de la ruine (due parfois à des cautionnements imprudents, et qui vient frapper la femme, qui n'en peut mais, puisqu'à l'époque, elle n'avait pas voix au chapitre), de la maladie, du désespoir.

Un témoignage sur la vie du Nord vau-

dois au début de ce siècle: Yverdon, Sainte-Croix (ici, nous retrouvons Bühler), Vuiteboeuf. La vie à la campagne, la vie en usine, la guerre de 14-18, c'est-à-dire la misère, encore! Alors, il n'y avait pas de caisses de compensation... Un livre dont il y a beaucoup à dire: j'y reviendrai. ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue: Jeanlouis Cornuz

L'invité de DP: Beat Kappeler

Abonnement: 65 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 Vidéotex: 021 312 69 10

CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Françoise Gavillet,

Pierre Imhof, Liliane Monod

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA

L'état des rumeurs

(cfp/pi) Est-ce cette fois sérieux? Des rumeurs circulent à nouveau sur le lancement d'un quotidien romand «haut de gamme». Elles ont été répercutées dans la presse alémanique, tout d'abord dans la *NZZ*, puis dans un article très documenté de Christophe Büchi, paru dans le magazine alémanique de la communication et de la publicité *Persönlich*. Une brève allusion a également paru dans *L'Hebdo*.

Tout a (re)commencé dans la tour de l'avenue de la Gare quand les rédacteurs ont été informés de la nouvelle formule de *24 Heures* qui devrait devenir encore plus vaudois. En bref, le modèle serait plutôt *Le Nouvelliste* que le *Tages-Anzeiger*. Dans le même temps, il a été annoncé que les travaux préparatoires au lancement d'un nouveau quotidien avaient repris.

Selon Christophe Büchi, qui a parlé avec M. Lamunière, c'est la réussite de *L'Hebdo* qui a démontré qu'il est possible de jouer la carte régionale dans ce domaine. Ce nouveau journal serait «haut de gamme» de par la publicité qu'il vise, à laquelle devraient correspondre ses lecteurs: les professionnels trouvent en effet avec difficulté des supports lorsqu'il s'agit d'établir les «plans médias» devant toucher les cadres romands. L'investissement initial atteindrait 30 millions de francs, et il faudrait s'assurer d'un tirage vendu de 25'000 à 30'000 exemplaires dès le début.

Il est également question d'une collaboration éventuelle avec Ringier pour cette nouvelle publication, Jacques Pilet faisant partie des personnes pouvant en assumer la rédaction en chef. Une chose est certaine, la famille Lamunière (Edipresse) ne veut pas se laisser «coiffer au poteau» pour ce lancement. Et Ringier, également intéressé par ce marché, ne semble pour l'instant pas en position financière favorable pour s'y aventurer seul. La décision pourrait être prise cet automne, ce qui ne signifie pas que le lancement interviendra bientôt et laisse un temps pour réagir aux journaux menacés, en particulier le *Journal de Genève* et *Agefi*, qui s'adressent à la même clientèle, mais avec des tirages relativement faibles.

Certains quotidiens régionaux tentent par ailleurs de fortifier leur situation en envisageant des pages suisse, internationale ou magazines communes, comme c'est déjà le cas entre *Le Cour-*

rier de Genève et *La Liberté* de Fribourg. Une entreprise difficile dans un pays où les différences régionales sont aussi marquées, et où de nombreux éditeurs disposent d'un parc de machines d'impression récemment renouvelé à grands frais et sous-utilisé. Tout regroupement, s'il permet de diminuer les frais rédactionnels, correspond à autant de cahiers spécifiques à imprimer en moins. C'est cette situation qui provo-

ENTREPRISES

De la capacité d'invention

ag) Jean-Pierre Ghelfi croit à la participation des travailleurs comme un artiste croit à la stimulation des contraintes, formelles ou matérielles. La participation, c'est l'âge classique des relations du travail. Aux lois du marché s'ajoutent les exigences des travailleurs; celui qui sait les prendre en compte est plus inventif: il a trouvé la rime riche.

Ou encore, par l'autre bout. Les contraintes exercées sur les travailleurs auxquels, seuls, on transfère les difficultés de la concurrence, appauvrissent l'entreprise: le taylorisme, la parcellisation des tâches, la militarisation du commandement sont des solutions de facilité, qui tuent l'invention.

Croire à la participation, c'est donc un acte de foi économique, esthétique, humain.

Mais ce credo se prouve aussi par les œuvres et l'exemple. En économie, les périodes de facilité sont souvent des périodes de relâchement. La Suisse d'après-guerre disposait d'un appareil de production intact, bénéficiait d'une main-d'œuvre bon marché (importée) et de capitaux de faible coût. Après les gains obtenus sans se baisser sont venus les temps difficiles: voyez l'horlogerie! Même leçon au niveau des entreprises:

que des alliances impensables il y a quelques années encore, comme celle conclue entre Edipresse et *Le Nouvelliste* (Valais), ce dernier cherchant par tous les moyens à rentabiliser ses nouvelles installations. Dans cette perspective, un quotidien «haut de gamme», lancé par Edipresse dont le nouveau centre d'impression a été construit en s'appuyant fortement sur des fonds propres, provoquerait une restructuration qui serait à tous les coups favorable à cet éditeur, même si le quotidien ne devait pas durer. Certains de ses concurrents ont en effet les pieds tellement fragiles qu'une baisse du tirage de quelques pour cent, les faisant par exemple passer de la première à la deuxième place des tirages de leur canton, peut leur faire perdre d'immenses recettes publicitaires. Et c'est Edipresse justement qui est le mieux placé pour jouer les arbitres sur le marché romand. ■

celles qui ont su investir dans l'innovation technologique et qui, en même temps, ont accepté le surcoût d'un accompagnement des nouvelles conditions de travail, mesures de formation professionnelle ou mesures sociales, se sont révélées les plus compétitives.

Mais le propre de l'innovation, c'est qu'elle ne se laisse pas mettre en formule comme l'on met en bouteille. La participation, ce n'est pas un quota de représentants des travailleurs imposé par la loi dans tout conseil d'administration. Si l'on croit à l'innovation, elle doit donner naissance, selon les tempéraments nationaux, locaux, individuels, à des créations. Jean-Pierre Ghelfi les recense par nations. Cela, déjà, suffit pour croire à cette capacité humaine.

La Suisse, dans ce concert: une tradition forte de conventions collectives, un retard en comparaison des pays qui ont su le mieux inventer de nouveaux comportements sociaux.

Un état de la question, plus que jamais actuel. ■

Jean-Pierre Ghelfi. *Innovation technique et innovation sociale: nouvelles technologies et participation des travailleurs*. Edition Réalités sociales. 1990.